

Quatre agentes pour le recensement

Dès jeudi et jusqu'au 16 février, une équipe de quatre agentes recenseuses se rendra dans les foyers de la commune afin de procéder au recensement. Ces jeunes femmes ont suivi une formation en mairie afin que cette opération obligatoire et gratuite se déroule dans les meilleures conditions. Elles seront munies d'une carte officielle émise par la mairie qu'elle devront présenter. Les quatre agentes recenseuses mandatées pour cette opération sont Severine Cacheux, Maëva Puybonnieux, Myriam Tabary et Alexandra Papon.



Severine Cacheux, Maëva Puybonnieux, Myriam Tabary et Alexandra Papon sont les quatre agentes habilitées par la mairie pour le recensement. Elles se présenteront avec une carte officielle. PHOTO PAUL PLAZA

Pour ceux qui désireront répondre au questionnaire sur internet, ils pourront utiliser le site

www.le-recensement-et-moi.fr à l'aide des codes fournis lors du passage des agents.

AGONAC

Des vœux emplis de bienveillance à l'Ehpad

À l'occasion des vœux de début d'année, la direction de l'Ehpad a affirmé que sa responsabilité première était le soin apporté à ses résidents, que ce soit par l'efficacité de la prise en charge médicale ou le soin qui leur est apporté.

Mardi dernier, à l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) des Chênes Verts, c'était l'heure de la cérémonie des vœux. La directrice, Véronique Gerbeau, a commencé son discours par le rappel d'événements tragiques survenus l'année dernière, notamment le décès d'un employé de l'Ehpad. « Ensemble, nous avons su faire face grâce à une grande solidarité », a-t-elle assuré. Elle a poursuivi son discours par des remerciements envers tous les collaborateurs, tous les bénévoles et jeunes volontaires en service civique.



Les résidents, leurs familles mais également le personnel étaient présents en nombre pour cette cérémonie. PHOTO P. P.

Cette cérémonie a été l'occasion de présenter le bilan de l'année écoulée et les nombreux projets pour celle à venir.

Identifier ce dont souffrent les patients

Par ailleurs, la coupe Pathos a été validée avec brio pour l'établissement. Cet outil consiste à identifier tout ce dont souffre la personne pour mieux choisir les moyens à mobiliser pour sa prise en charge.

La directrice a terminé avec une promesse. « Notre objectif principal est plus que jamais la bienveillance et le bien-être de l'ensemble des résidents, a rappelé Véronique Gerbeau. Et c'est grâce au travail de l'ensemble des parties œuvrant quotidiennement pour les résidents que nous parviendrons à le tenir. »

■ Correspondant DL
Paul Plaza.
Tél : 06 16 21 69 76.
paul.plaza@orange.fr

AGONAC



Le Conseil municipal lors de sa première séance de l'année. PH. D. F.

Des subventions pour la maison de santé

Le Conseil municipal d'Agonac s'est réuni pour la première de l'année mercredi 23 janvier afin d'aborder plusieurs dossiers.

Pour le projet de maison médicale, des demandes de subvention vont être adressées à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), aux Conseils régional et départemental, au Grand Périgueux et à l'Europe dans le cadre du programme Leader. La labellisation Maison de santé ne sera pas sollicitée car les professionnels de santé n'y sont pas favorables et l'Agence régionale de santé avait, en 2015, émis un refus.

Bornes enterrées

Les 16 points suivants ont été adoptés, à l'exception de la modification des compétences du Grand Périgueux en ce qui concerne les chemins de randonnée : renouvellement de l'assurance du personnel et de l'adhésion au Comité départemental d'action sociale (CDAS) et des marchés d'achat d'énergie ; validation des enquêtes publiques re-

latives aux divers échanges de chemins publics ; groupement d'achats en matière de travaux de voirie proposé par Le Grand Périgueux ; convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'installation des bornes enterrées et semi-enterrées ; proposition d'achat d'une parcelle de terrain au Lyonnet ; demande de subvention au titre du Leader pour l'aménagement de la place du 11-Novembre ; demande d'une subvention supplémentaire auprès du Conseil départemental pour la construction de l'école maternelle ; convention d'utilisation du gymnase communautaire ; demande d'étude pour l'éclairage public auprès du Syndicat départemental d'énergies pour la place du 11-Novembre.

La motion contre les expérimentations de fusion entre les Missions locales et Pôle Emploi a reçu un vote favorable. Il en est de même pour la motion de l'Association des maires de France au sujet des critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Dominique François